

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-591

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 30**

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« il »,

les mots :

« chaque organisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.